

To GAA-Qualified Appraisers and Apprentice-Appraisers
To Operators of Appraising Firms
To Automobile Claims Officers
To Automobile Appraisal Officers
To Automobile Appraisal Technical Committee Members

AUTOMOBILE MANUFACTURERS REPAIR GUIDELINES

Consulting the Guidelines: A Must!

The automobile industry is constantly evolving and changes are happening at break-neck speed. Who could have imagined that regular steel would gradually be replaced by high-strength or higher grade steel, or that aluminum would increasingly be used, even in mass-produced vehicles.

Repair techniques for new materials have radically changed the work done by body repair shops. Technicians must be better and better trained to meet the new requirements, and maintain their knowledge up to date to ensure quality repairs.

But what about automobile damage appraisers? Appraisal professionals face the same reality since they must be able to make the right decisions when they draw up their estimates.

Here are some of the issues they regularly face:

- Based on its composition, is this part repairable or not?
- Does the manufacturer recommend sectioning at this spot? Yes or no?

- Can recycled parts be used and still respect the manufacturer's guidelines?

Automobile manufacturers all have their way of making repairs and appraisers must factor this in.

Repair Guidelines

Since appraisers can't always know every specific requirement, they must refer to the manufacturers repair guidelines. This way they'll be able to draw up an appraisal that meets the manufacturer-approved repair techniques.

Remember, good communication between appraisers and repairers paves the way for a good exchange and simplifies the process for all the stakeholders involved.

For information Mr. Martin Samson, Senior Analyst, Automobile Appraisal, ext.: 2201, msamson@gaa.qc.ca

Aux estimateurs et apprentis estimateurs qualifiés par le GAA
Aux exploitants des firmes d'estimation
Aux responsables des sinistres automobiles
Aux responsables de l'estimation automobile
Aux membres du comité technique en estimation automobile

DIRECTIVES DE RÉPARATION DES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

La consultation des directives : Un incontournable!

Le domaine de l'automobile est en constante évolution et les changements dans cette industrie se font à la vitesse grand V. Qui aurait imaginé que l'acier régulier serait graduellement remplacé par de l'acier à haute résistance ou mieux que l'aluminium serait de plus en plus employé, et ce même dans des véhicules de masse?

Les techniques de réparation des nouveaux matériaux ont radicalement changé le travail dans les ateliers de carrosserie. Les techniciens se doivent d'être de plus en plus formés afin de répondre aux nouveaux besoins et ils doivent maintenir leurs connaissances à jour afin d'effectuer des réparations de qualité.

Mais qu'en est-il des estimateurs en dommages automobiles? Ces professionnels de l'estimation font face à la même réalité puisqu'ils doivent être en mesure de prendre les bonnes décisions lors de la rédaction de leurs devis.

Voici quelques exemples de questionnements auxquels ils doivent faire face régulièrement :

- En fonction de sa composition, est-ce que cette pièce est réparable ou pas?
- Est-ce que le constructeur recommande oui ou non un sectionnement à cet endroit?
- Est-ce qu'une pièce recyclée pourrait être utilisée tout en respectant les directives du constructeur?

Les constructeurs automobiles ont tous leurs particularités au niveau de la réparation et les estimateurs se doivent d'en tenir compte.

Les directives de réparation

Comme l'estimateur ne peut connaître d'emblée toutes ces particularités, il doit se référer aux directives de réparation des constructeurs qui lui permettront de rédiger un devis conforme aux techniques de réparation approuvées par ceux-ci.

N'oublions pas qu'une bonne communication entre l'estimateur et le réparateur facilite les échanges et simplifie le processus pour tous les intervenants impliqués.

Pour renseignements M. Martin Samson, analyste principal à l'estimation, p. 2201, msamson@gaa.qc.ca



www.gaa.qc.ca
www.infoassurance.ca



514.288.1537



514.288.0753



Groupement des assureurs automobiles
800, rue du Square-Victoria, bureau 2410
C.P. 336, succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 0A2